

NAHIMANA Alphonse

C/O MIJEUCOOP

B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

02 JUIN 1986

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I.-

s/c de Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Cooperatif

K I G A L I.-

OBJET: Rapport de mission effectuée  
en Italie du 4 avril au  
6 mai 1986.-

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à  
Votre Excellence, le rapport de la mission que je viens d'effectuer  
en Italie où j'ai participé au séminaire sur le rôle des coopératives  
de main d'oeuvre dans le secteur urbain non structuré.

Ce séminaire qui s'est déroulé au Centre  
International de Perfectionnement Professionnel et Technique du BIT  
à TURIN (ITALIE) du 7 avril au 2 Mai 1986 a permis aux participants  
venus de neuf pays africains de passer en revue la situation dans  
les villes africaines du secteur urbain informel.

Les participants ont pu donc analyser les  
principaux problèmes de ce secteur et voir la contribution que les  
coopératives peuvent apporter à leur résolution.

Les participants ont pu également suivre  
des interventions des spécialistes du secteur urbain non structuré  
et ont discuté des programmes d'action que peuvent entreprendre  
les gouvernements de leurs pays respectifs en vue d'améliorer ce  
secteur.

Par ailleurs des visites d'étude à trois  
coopératives européennes (2 de France et 1 d'Italie) nous ont permis  
de mesurer le progrès de nos mouvements coopératifs par rapport  
au degré d'essor qu'a connu jusque maintenant le mouvement coopératif  
européen.

Avant la fin du séminaire, nous avons présenté des projets spécifiques d'action élaborés au cours du séminaire et qui peuvent être mis en oeuvre dans nos pays. C'est à cette occasion que j'ai défendu mon projet intitulé "La contribution d'une coopérative de construction à la solution du problème de logement en ville de Kigali".

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Division Assistance  
aux Coopératives et Associations  
Mutualistes

NAHIMANA Alphonse



Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation Professionnelle  
KIGALI.-
- Monsieur le Représentant-Résident du  
PNUD au Rwanda  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre (Tous)  
KIGALI.-

## RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE EN ITALIE

DU 4 AVRIL AU 6 MAI 1986

### 1. OBJET DE LA MISSION

Participer au séminaire sur "le rôle des coopératives de main d'oeuvre dans le secteur urbain non structuré".

Ce séminaire a été organisé par le BIT Genève et s'est déroulé au Centre International de Perfectionnement Professionnel et Technique du BIT à TURIN (ITALIE).

Les 18 participants à ce séminaire venus de 9 pays africains (Rwanda, Cameroun, Guinée, Mauritanie, Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tchad et Madagascar) devaient analyser les problèmes principaux du secteur urbain informel y compris la contribution que les coopératives peuvent apporter à la résolution de ces problèmes.

### 2. PROGRAMME DU SEMINAIRE

Le programme du séminaire comprenait:

- la présentation, par pays, du secteur urbain non structuré.
- des cours donnés par des spécialistes du secteur urbain et des conférences des représentants des coopératives françaises, italiennes et espagnoles.
- deux visites d'étude à 3 coopératives européennes en France et en Italie en vue de permettre aux participants d'avoir un échange d'informations avec les responsables de ces organisations.
- et enfin le séminaire devait clore ses travaux par la présentation par les participants des projets spécifiques d'action dans chaque pays représenté au séminaire.

### 3. DEROULEMENT DU SEMINAIRE

3.1. Les participants ont d'abord exposé la situation du secteur urbain non structuré telle qu'elle se présente actuellement dans leurs pays respectifs.

De ces rapports par pays, nous avons pu en dégager les principales caractéristiques de ce secteur.

De prime abord, nous avons constaté que le secteur informel existe dans toutes les villes africaines et que les activités de petite taille y sont pratiquées dans aucun cadre juridique reconnu.

Ces activités sont pourtant multiples et occupent une partie importante des gens vivant dans les milieux urbains.

Ces gens habitent dans des bidonvilles localisées dans les banlieues.

Les méthodes de production utilisées par les artisans sont souvent rudimentaires et sont à cheval sur les techniques de l'artisanat traditionnel et la technologie industrielle moderne.

Le travail effectué ne fait pas recours à un capital technique important.



L'investissement en capital financier est quasi inexistant; mais ceci ne veut pas dire qu'un besoin réel ne se fait pas sentir. Il se pose plutôt le problème de ce que les petits artisans ont la crainte de s'endetter et ceux qui osent s'adresser aux institutions bancaires pour obtenir un crédit ne parviennent à satisfaire aux conditions méticuleuses que posent les financiers.

C'est pourquoi aussi ces artisans utilisent dans la production des produits de récupération mis au rebut par le secteur moderne.

Face à ces problèmes, les gouvernements de beaucoup de pays africains ont déjà mis en marche un programme de structuration de ce secteur en vue de l'améliorer. Ainsi espère-t-on qu'il pourra survivre en symbiose avec le secteur moderne qui ne peut pas occuper toutes les personnes en quête d'emploi car pour finir le grand problème qui se pose en ville est celui d'emploi.

Beaucoup de ruraux, dont la majorité sans aucune formation professionnelle, qui émigrent des campagnes vers les villes n'y viennent que pour augmenter le nombre de chômeurs.

Dans certains pays africains, une autre catégorie de chômeurs ayant fait des études universitaires apparaît et pose des problèmes spécifiques.

Ces intellectuels chômeurs ne peuvent pas être tous incorporés dans l'administration publique et les entreprises privées sont encore peu nombreuses pour les employer.

Alors la solution est unique: ces universitaires doivent s'organiser en entreprises (coopératives ou autres) où ils doivent combiner leur savoir faire et leur force de travail pour fournir des services payant (professions libérales).

3.2. S'agissant des conférences qui ont été données, nous avons eu des interventions d'éminents experts du BIT et ceux d'organismes internationaux.

Ces experts ont touché les sujets ci-après:

- la définition et la nature du secteur urbain non structuré,
- la typologie, la nature et le fonctionnement des coopératives de services et de main d'oeuvre.
- les sous-secteurs et les groupes-cibles: l'artisanat, la construction et les services,
- la préparation, évaluation et présentation des projets.

Quant aux conférenciers venus de France et d'Espagne, ils nous ont parlé des expériences de leurs pays en matière des coopératives.

Le Secrétaire Général Adjoint de la Confédération Générale des "Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOOP)", Monsieur J. Gautier, venu de Paris, nous a retracé l'historique du Mouvement Coopératif français et nous a spécialement expliqué en profondeur le mode de fonctionnement des SCOOP.

La plupart des SCOP naissent d'une réhabilitation d'une société de capitaux tombée en faillite et les employés ne voulant pas perdre l'emploi, rachètent l'entreprise qu'ils convertissent en une coopérative.

Au niveau de la Confédération Générale des SCOP, il existe un système d'encadrement de ces SCOP, lequel encadrement a été rendu efficace par le recrutement des techniciens de haut niveau et leur affectation dans les services régionaux d'appui-conseils.

Un fonds d'expansion des SCOP est géré au niveau de la Confédération Générale et finance les SCOP naissantes ou celles qui sont existantes et qui éprouvent les besoins de financement d'extension des activités. Ce fonds est alimenté par les cotisations des SCOP-membres de la Confédération et ce sur base d'un taux appliqué sur le chiffre d'affaires de chaque SCOP.

Les crédits accordés aux SCOP sont assortis d'un intérêt raisonnable.

Une autre intervention a été celle de Madame Maria ZABALETA travaillant à la Fédération des coopératives de Mondragón (Espagne). Elle nous a fait nourrir de la florissante expérience du développement du mouvement coopératif dans les pays basques.

Les premières coopératives y ont vu le jour vers la fin de la première guerre mondiale. Les coopératives de 3 secteurs (agriculture, industrie et services) se sont regroupées en une Fédération qui leur rend beaucoup de services (formation, financement, assistance juridique, etc...)

Sur base des expériences françaises et espagnoles en matière de coopératives, nous avons remarqué que le mouvement coopératif ne peut se développer que s'il est structuré. Des unions sectorielles, régionales et des confédérations nationales sont des structures nécessaires à un mouvement coopératif qui se veut avoir des progrès de croissance.

Parlant de l'expérience internationale, Monsieur J. CATALANO Secrétaire Général de la Confédération Internationale des Coopératives Artisanales (CICOPA) a expliqué les objectifs de cette organisation qui peuvent se résumer en la promotion de l'artisanat. La CICOPA rend beaucoup de services à ses coopératives membres qui sont des confédérations au niveau des pays.

Dans le cadre des informations générales, Mr Nel Bongo, chef du Service des coopératives au BIT Genève nous a entretenu du mode de fonctionnement du BIT et de ses services régionaux et interrégionaux. Il nous a invités d'entrer en contact avec les responsables des bureaux couvrant nos pays afin que les voies, par lesquelles on peut passer pour obtenir le financement de tel ou tel projet, nous soient indiquées.



Le dernier des intervenants a été Monsieur Gutelman, consultant des Nations Unies qui a parlé du système de fonctionnement de l'ONU et de ses organismes spécialisés. Il a surtout expliqué le rôle du PNUD dans les pays en voie de développement dont les projets, une fois bien élaborés, obtiennent des financements de cet organisme.

Reconnaissant les difficultés qu'éprouvent les responsables des pays en voie de développement quand ils doivent élaborer les projets suivant les schémas de présentation leur imposés par les bailleurs de fonds, Monsieur Gutelman nous a rassuré que pour lui cela ne constitue pas le problème majeur car les nations unies sont toujours disposées à fournir une assistance technique pour l'élaboration des projets.

Mais par contre, il a déploré le fait que pas mal de projets, une fois le financement obtenu, sont exécutés sans qu'on pense à ce que sera leur après-projet.

C'est pourquoi alors il a fortement insisté sur cette phase du projet et que, pour lui, le projet tout au long de son exécution doit générer des réserves qui lui permettront de survivre après le retrait de l'assistance extérieure.

Comme le thème qui nous avait réuni touche les coopératives, une riche documentation sur les organismes qui aident les coopératives a été mise à notre disposition.

### 3.3. Visites d'étude

En vue de nous familiariser avec les expériences des coopératives européennes, des visites ont été organisées auprès de deux coopératives de France et une d'Italie.

En France, nous avons d'abord visité une grande coopérative située dans la ville de Bonneville (Grenoble). C'est la coopérative "Le vêtement des temps nouveaux" (V.T.N.) membre de la Confédération Générale des SCOOP. Elle regroupe 170 personnes et a deux établissements. C'est une entreprise vieille de 30 ans mais dont la transformation en SCOOP ne dure que de 10 ans. L'ancien propriétaire étant devenu trop vieux et n'ayant de successeur, ses employés ont racheté son entreprise. Cette SCOOP est spécialisée dans la production des vêtements de protection et de sécurité contre le feu, les métaux en fusion, le froid naturel et celui des chambres froides, les acides, explosions nucléaires et balistiques (gilets anti-balles).

Ce qui montre l'originalité de cette SCOOP, c'est que tout employé doit être associé à la Coopérative. Ainsi tous travaillent avec une conscience professionnelle plus agissante afin que leur entreprise puisse bien leur être utile. Le capital social au 31/12/1985 était de 1.954.100FF alors qu'à la fin de la même année, le chiffre d'affaires était de 60 millions de FF dont 20% provenant des exportations.

Une autre SCOOP visitée en France c'est la Coopérative des Métiers du Bâtiment (CMB) située à Annecy (Grenoble) et dont la création date de 1979.

Elle regroupe 10 associés et figure parmi les plus petites SCOOP.

Cependant elle est spécialisée dans les travaux de chauffage toutes énergies, les installations sanitaires et électriques, la charpente, la menuiserie, la couverture et la zinguerie.

Son capital social est actuellement de 50.000FF et le plus grand chiffre d'affaires réalisé jusque maintenant est de 2.000.000FF.

Malgré la modicité de ses moyens, cette SCOOP marche bien car les travaux de construction sont surtout réalisés par apport de main d'oeuvre, les propriétaires des maisons se chargeant de la fourniture des matériaux, ce qui alors prouve la bonne orientation de cette coopérative.

En Italie, nous avons rencontré les responsables d'une coopérative porteurs de la gare des chemins de fer de Porta Nuova (TURIN). Cette coopérative qui serait la plus vieille d'Italie a vu le jour vers la fin du 19ème siècle, quand le transport ferroviaire venait de commencer en Italie.

Les coopérateurs transportaient sur tête ou en mains les bagages des voyageurs. Petit à petit, les coopérateurs ont pu acquérir des chariots et des diables pour les utiliser dans le transport. Actuellement cette coopérative regroupe 50 associés et chacun touche un salaire mensuel qui tourne autour de 1.500.000 liras. Par ailleurs la coopérative a pu s'acheter 20 camions de transport de marchandises.

Ce qui a permis la pérennité de cette coopérative c'est qu'elle a toujours disposé du monopole de transport dans cette gare.

#### 4. Projets d'action

Avant que le séminaire termine ses travaux, les participants ont présenté des projets préparés tout au long du séminaire. Ils ont été élaborés en conformité avec le modèle du BIT et sous l'égide de l'expert du BIT, Monsieur . Jacquier et de Monsieur T. Eastwood, chef du programme des coopératives au Centre du BIT à TURIN.

Les thèmes abordés sont en rapport avec les centres de formation professionnelle des jeunes, les coopératives d'artisanat, de construction et de pêche.

Il convient de noter que chaque projet a été monté dans le souci de résoudre un problème qui se pose et touchant le secteur urbain non structuré.



C'est pourquoi après avoir constaté le problème de manque d'emploi durable et mieux rémunéré pour les hommes de métiers du bâtiment, et considérant par ailleurs que les entreprises de construction publiques ou privées ne peuvent pas les employer tous, j'ai présenté un projet intitulé "La contribution d'une coopérative de construction à la solution du problème de logement en ville de Kigali".

Ainsi le leitmotiv de mon projet est que les petits entrepreneurs actuellement désorganisés sur le marché de construction des maisons économiques puissent se regrouper en une coopérative de construction qui leur permettra de mieux gérer ce marché qui leur est largement ouvert (le programme d'aménagement des villes étant une action qui doit se poursuivre). La coopérative contribuera énormément à la solution du problème de logement en ville de Kigali car, disposant de son propre atelier de production des matériaux de construction et les associés utilisant eux-mêmes leur savoir-faire et leur force de travail, ils construiront des maisons à des coûts réduits.

#### CONCLUSIONS

La participation à ce séminaire n'a permis de perfectionner mes connaissances professionnelles. Il y a de nouveaux éléments techniques (préparation et évaluation financière d'un projet, structuration du mouvement coopératif, analyse financière d'une coopérative etc...) que j'ai pu acquérir. Les expériences des coopératives européennes nous ont prouvé qu'un mouvement coopératif ne connaît un développement véritable que s'il est structuré.

Ainsi à travers leurs unions sectorielles, régionales et nationales, les coopératives parviennent-elles à s'auto-gérer dans une démocratie plus vivante, les gouvernements n'intervenant que pour apporter un appui technique et financier en cas de réelle nécessité.

Concernant les projets spécifiques d'action présentés, le délégué du BIT au séminaire nous a rassuré qu'ils sont susceptibles d'être financés et exécutés. Mais il nous a précisé qu'il faudra une requête officielle de nos gouvernements.

N.B.: Au moment de la rédaction du présent rapport, Monsieur Koulibary Adam, chef du service des coopératives au bureau régional du BIT à Yaoundé (Cameroun) arrive au Rwanda pour la finalisation du projet que j'ai présenté à Turin.

Fait à Kigali, le 20 mai 1986

Le Chef de Division Assistance aux  
Coopératives et Associations Mutualistes  
au MIJEUCCOOP

NAHIMANA Alphonse

